

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le

S²LOW

ID : 080-200037059-20240923-CCHSDELI2024116-DE



RAPPORT D'ACTIVITES 2023

SERVICE ENVIRONNEMENT ET COLLECTE DES DECHETS

Communauté de Communes de la Haute Somme
23 Avenue de l'Europe
80200 Péronne

Table des matières

I.	Présentation générale.....	3
A.	La Communauté de Communes de la Haute Somme et sa compétence collective.....	3
1.	La compétence collective	3
2.	Les moyens humains.....	3
3.	Les moyens techniques (matériels et infrastructures)	4
4.	Les moyens financiers.....	4
B.	Délégation de missions au SMITOM	4
II.	La collecte des déchets	5
A.	La pré-collecte.....	5
1.	Dotation de bacs et sacs sélectifs	5
2.	Parc de Points d'Apport Volontaire	6
B.	Organisation de la collecte en porte-à-porte.....	6
1.	Parc des camions de collecte	6
2.	Mode et fréquence de collecte.....	6
C.	Évolution des tonnages collectés.....	9
D.	Les dépenses de collecte, de traitement et d'investissement.....	10
1.	Les dépenses de collecte en régie.....	10
2.	Les dépenses de traitement.....	10
3.	Les dépenses d'investissement.....	11
E.	Les recettes de valorisation	12
III.	Les déchèteries	13
A.	Localisation et horaires d'ouverture.....	13
B.	Conditions d'accès	14
C.	Les flux de déchets.....	15
1.	Les déchets acceptés en déchèterie	15
2.	Les exutoires des déchets	16
3.	Les déchets interdits	16
D.	Fréquentation	17
E.	Les dépenses	17
1.	Les dépenses de fonctionnement	17
2.	Les dépenses d'investissement.....	18
3.	Les dépenses de transport et de traitement	19
F.	Les recettes	20
IV.	Collectes spécifiques	20
A.	Collecte d'amiante	20
V.	Le compostage	21
A.	Compostage domestique	21
B.	Compostage dans les cimetières.....	22
VI.	Les actions de sensibilisation et de communication.....	23
A.	Communication auprès des usagers	23
B.	Mission ambassadeurs de tri	23
C.	Actions du SMITOM	24
1.	Animation des scolaires	24
2.	Animations Grand public	24

I. Présentation générale

La Communauté de Communes de la Haute Somme regroupe 60 communes pour une population de 27 272 habitants. (Au 1 er janvier 2023 - Source INSEE, population totale)



La collectivité assure la compétence de « collecte et traitement des déchets ménagers ». Elle a délégué la partie « traitement » au SMITOM du SANTERRE depuis sa création. A partir du 1^{er} janvier 2020, la CCHS a également délégué la compétence « bas de quai » au SMITOM du Santerre.

A. La Communauté de Communes de la Haute Somme et sa compétence collecte

1. La compétence collecte

La compétence de collecte de la CCHS se traduit par :

- La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles et la Collecte Sélective (corps creux et corps plats), réalisées en régie ;
- La collecte du verre en Points d'Apport Volontaire ;
- La collecte des déchets réceptionnés sur les quatre déchèteries situées à Péronne (Mont Saint Quentin et La Chapelette), Roisel et Saily Saillisel.

Pour assurer ce service à la population, la CCHS dispose de moyens humains, techniques et financiers.

2. Les moyens humains

Le service déchèterie est composé de 6.75 ETP pour le gardiennage

Le service de collecte est composé de 13 ETP + 1.5 ETP ambassadeur

Les services sont gérés par 1 ETP (1 responsable environnement)

La comptabilité, les ressources humaines, la communication et le secrétariat représentent 1,5 ETP pour l'ensemble des deux services.

3. Les moyens techniques (matériels et infrastructures)

Ordures Ménagères :

- 6 camions Benne à Ordures Ménagères Monoflux dont 2 de remplacement ;
- 1 camion Benne à Ordures Ménagères Bi-Compartmentée ;
- 1 camion benne 3.5 Tonnes avec haillon ;

Déchèteries :

- 4 déchèteries ;
- 2 chargeurs télescopiques ;
- 12 bennes de 30 m³
- 3 bennes de 20 m³
- 4 bennes de 10 m³

4. Les moyens financiers

Les différents moyens financiers sont :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) ;
- Une redevance pour les campings ;
- La Tarification d'accès en déchèterie pour les professionnels ;
- Les soutiens financiers des éco-organismes calculés en fonction des tonnages de matériaux valorisés et des actions de communication mises en place ;
- La vente des matériaux à recycler ou/et à valoriser ;
- Diverses subventions suivants les dossiers d'optimisation du service en cours et les investissements (Etat, Région, ...).

B. Délégation de missions au SMITOM

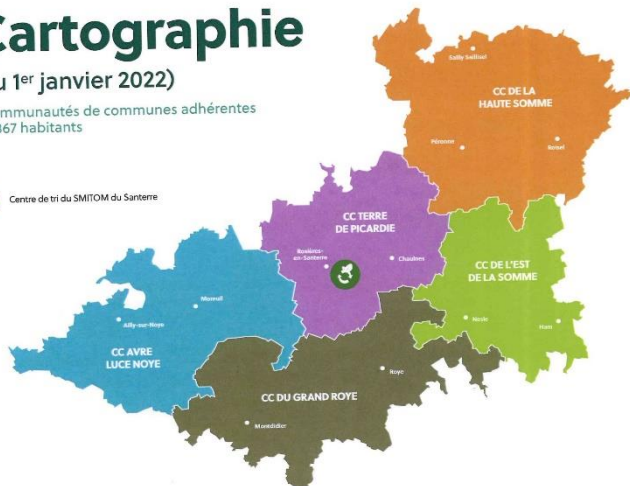
Le Syndicat intercommunal basé à Rosières en Santerre est né en 2002 et regroupait à cette date 49 000 habitants. Aujourd'hui, il s'étend sur un territoire de 113 867 habitants répartis sur 5 collectivités. La Communauté de Communes de la Haute Somme adhère depuis le 1^{er} janvier 2012.

Cartographie

(au 1^{er} janvier 2022)

5 communautés de communes adhérentes
113 867 habitants

Centre de tri du SMITOM du Santerre



smitom
DU SANTERRE

La CCHS a délégué au SMITOM du SANTERRE les missions suivantes :

- La collecte du verre en points d'apport volontaire ;
- Le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.) ;
- Le traitement de la Collecte Selective (corps creux et corps plats) ;
- La prévention des déchets dont le compostage domestique ;
- Les bas de quai des déchèteries (depuis le 01/01/2020).

II. La collecte des déchets

La compétence concerne les 60 communes et comprend plusieurs types de collecte :

- La collecte en porte à porte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et de la Collecte Sélective (CS) des corps creux et plats, réalisée en régie ;
- La collecte en points d'apport volontaire pour le verre ;
- La collecte au sein des quatre déchèteries du territoire ;
- Les collectes spécifiques (Amiante, pneus agricoles, ...).

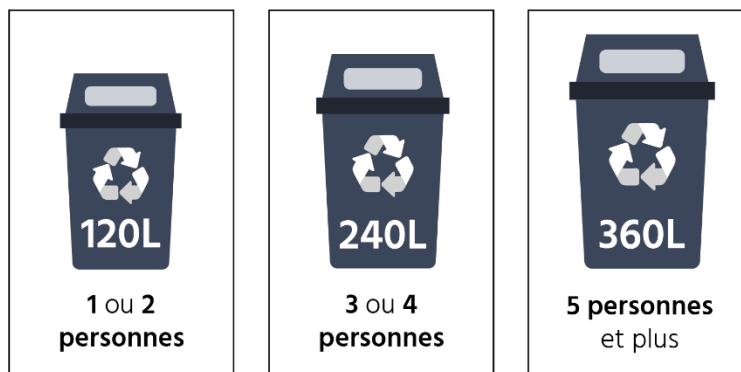
A. La pré-collecte

1. Dotation de bacs et sacs sélectifs

La CCHS met gratuitement à disposition des foyers des bacs destinés aux Ordures Ménagères Résiduelles et des sacs de tri pour la Collecte Sélective.

Les demandes de bacs destinées aux administrés et aux professionnels sont faites à partir d'un formulaire complété et signé par les services de chaque mairie.

Les volumes de bacs OMR sont attribués en fonction du nombre de personnes dans le foyer :



Les gros producteurs tels que les entreprises, les écoles, les associations, les salles des fêtes et l'habitat collectif sont dotés de bacs de 360 ou 660 litres pour les OMR ainsi que pour le tri sélectif en fonction des flux et des quantités de déchets produites par semaine.

En 2023 :

- 353 bacs OMR ont été livrés aux particuliers, professionnels et gros producteurs confondus
- 293 bacs de Tri sélectif ont été livrés aux professionnels et gros producteurs



La maintenance des bacs est également gérée par nos services. Elle concerne la réparation (roues ou couvercle), le changement de contenance, le remplacement de bac en cas de vol ou dégradation ainsi que la livraison au domicile sur prise de rendez-vous. Un agent assure ce service quotidiennement.

En 2023, 4.2 Tonnes de bacs usagés ont été rachetées par la société SARPLASTIC en vue d'être recyclées.

Les rouleaux de sacs de tri sont mis à disposition des administrés au sein de leurs mairies et dans les quatre déchèteries du territoire. Les mairies se procurent les rouleaux de sacs au sein du service technique de la CCHS.

En 2023, 22 440 rouleaux de sacs jaunes et 18 375 rouleaux de sacs bleus ont été distribués.

2. Parc de Points d'Apport Volontaire

La CCHS gère un parc de Points d'Apport Volontaire aériens (PAV) pour la collecte du verre répartis sur les 60 communes. On en dénombre 161 sur le territoire dont 5 en déchèterie. La dotation des PAV se fait en fonction du nombre d'habitants par commune. Leur emplacement est déterminé en fonction des zones d'affluence.

La Communauté de Communes poursuit le renouvellement de l'intégralité de son parc de PAV sur 4 ans. Les colonnes ont été personnalisées afin d'améliorer l'intégration visuelle dans le paysage. Elles sont également un support essentiel de communication pour inciter le geste de tri du verre. En 2023, 30 colonnes défectueuses ont été changées.

Les Points d'Apport Volontaire sont lavés une fois par an par notre service technique. Le nettoyage des zones est fait par les communes.



La prestation de collecte du verre est réalisée par la société Minéris (groupe Paté) et gérée par le SMITOM du Santerre.



Les Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC) sont également concernés par ce type de collecte. Le SMITOM du Santerre a contractualisé avec le Relais qui assure la fourniture des bornes, leur collecte et la valorisation des TLC collectés. On dénombre 47 bornes sur le territoire.

B. Organisation de la collecte en porte-à-porte

1. Parc des camions de collecte

La collecte en porte-à-porte se fait en régie. Pour cela, la CCHS dispose de :

- 6 camions Benne à Ordures Ménagères Monoflux dont 1 de remplacement ;
- 1 camion Benne à Ordures Ménagères Bi-Compartmentée utilisé en remplacement.

Chaque jour, cinq camions sont utilisés pour effectuer la collecte dont trois camions dédiés aux Ordures Ménagères Résiduelles, un camion aux corps creux (sacs jaunes) et un camion aux corps plats (sacs bleus).

La maintenance, les petites réparations et l'entretien des camions sont gérés par nos services. Un agent assure ce service quotidiennement.

2. Mode et fréquence de collecte

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles est réalisée tous les 15 jours pour l'ensemble des communes sauf Péronne et Doingt-Flamicourt qui sont collectées toutes les semaines.

La collecte du tri sélectif est réalisée tous les 15 jours pour l'ensemble des communes sauf Péronne qui est collectée toutes les semaines.

En semaine paire, nous effectuons 13 tournées d'Ordures Ménagères Résiduelles et 10 tournées pour la Collecte Sélective (5 pour les corps creux et 5 pour les corps plats).

SEMmaine PAIRE					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
OM	Herbécourt	Péronne/ Hors Quartier Chapelette		Roisel	Péronne gros producteurs
	Feuillères				
	Hem Monacu				
	Cléry Sur Somme				
	Allaines (+Feuillaucourt)				
	Aizecourt le Haut				
	Eterpigny	Péronne/ Hors Quartier Chapelette	Quartier La Chapelette	Driencourt	Doingt Flamicourt + Bussu
	Villers Carbonnel		Mesnil Bruntel	Aizecourt Le Bas	
	Barleux		Devise	Liéramont	
	Flaucourt		Estrées Mons	Longavesnes	
	Biaches		Poeuilly	Guyencourt Saulcourt	
	Brie		Bernes	Heudicourt + Revelon	
				Sorel le Grand	
		Nurlu			

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
TRI Jaune et bleu	Bouchavesnes Bergen	Tincourt Boucly	Brie	Guillemont	Péronne sacs de tri sélectif
	Rancourt	Hervilly Montigny	Mesnil Bruntel	Longueval	
	Allaines (+Feuillaucourt)	Hesbécourt	Devise	Ginchy	
	Moislains	Templeux le Guérard	Estrées Mons	Flers	
	Aizecourt le Haut	Le Ronssoy	Hancourt+ Nobescourt	Gueudecourt	
	Nurlu	Epehy + Malassises	Vraignes en Vermandois	Lesboeufs	
			Bouvincourt	Combles	
			Poeuilly	Maurepas	
			Bernes	Hardecourt aux Bois	
				Quartier La Chapelette	

En semaine impaire, nous effectuons 14 tournées d'Ordures Ménagères et 10 tournées pour la Collecte Sélective (5 pour les corps creux et 5 pour les corps plats).

SEMmaine IMPAIRE					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
OM	Hancourt+ Nobescourt	Péronne/ Hors Quartier Chapelette	Bouchavesnes Bergen	Tincourt Boucly	Péronne gros producteurs
	Vraignes en Vermandois		Moislains	Marquaix Hamelet	
	Bouvincourt			Hervilly Montigny	
	Cartigny + Brusles			Hesbécourt	
	Buire Courcelles			Templeux le Guérard	
	Templeux la Fosse			Villers Faucon	
	Combles	Péronne/ Hors Quartier Chapelette	Rancourt	Le Ronssoy	Doingt Flamicourt + Fins
	Lesboeufs		Sailly Saillisel	Epehy + Malassises	
	Gueudecourt		Mesnil en Arrouaise		
	Flers		Etricourt Manancourt		
	Ginchy		Equancourt		
	Longueval		Quartier La Chapelette		
	Guillemont				
	Hardecourt aux Bois				
	Maurepas Leforest				

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
TRI	Biaches	Doingt - Flamicourt	Liéramont	Marquaix Hamelet	Péronne sacs de tri sélectif
	Eterpigny	Bussu	Guyencourt Saulcourt	Roisel	
	Villers Carbonnel	Cartigny + Brusles	Heudicourt + Revelon	Villers Faucon	
	Barleux	Buire Courcelles	Sorel le Grand	Longavesnes	
	Flaucourt	Driencourt	Sailly Saillisel	Quartier La Chapelette	
	Herbécourt	Templeux la Fosse	Mesnil en Arrouaise		
	Feuillères	Aizecourt Le Bas	Etricourt Manancourt		
	Hem Monacu		Equancourt		
	Cléry Sur Somme		Fins		

Tous les vendredis, une collecte spécifique est dédiée aux gros producteurs de déchets, tels que les métiers de bouches, les établissements scolaires, les campings et les habitats collectifs.

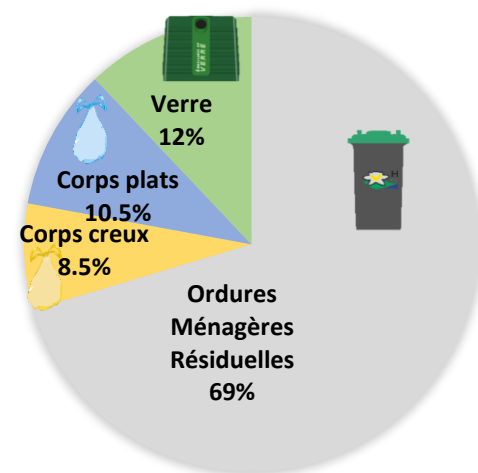
Chaque équipe comprend un chauffeur et un rippeur. Les jours de collecte de Péronne en Ordures Ménagères Résiduelles et en Collecte Sélective, les équipes sont composées d'un chauffeur et de deux rippeurs par camion.



C. Évolution des tonnages collectés

La collecte en porte-à-porte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et de la Collecte Sélective (CS) est assurée par nos services en régie. La collecte du verre en Points d'Apport Volontaire est effectuée par la société Minéris et gérée par le SMITOM du Santerre.

	2020	2021	2022	2023
Nombre d'habitants	27 978	27 435	27 253	27 272
Ordures Ménagères Résiduelles	7 900 T 282,4 kg/hab	7 374 T 268,8 kg/hab	6 602 T 242,2 kg/hab	6 122 T 224,4 kg/hab
Corps creux (sac jaune)	463 T 16,6 kg/hab	612 T 22,3 kg/hab	684 T 24,9 kg/hab	752 T 27,5 kg/hab
Corps plats (sac bleu)	738 T 26,4 kg/hab	933 T 34 kg/hab	963 T 35,1 kg/hab	946 T 34,6 kg/hab
Verre (PAV)	1 094 T 39,1 kg/hab	1 113 T 40,6 kg/hab	1 110 T 40,4 kg/hab	1 117 T 40,9 kg/hab
TOTAL collectés	10 197 T 364,5 kg/hab	10 033 T 365,7 kg/hab	9 359 T 341,1 kg/hab	8 937 T 327,6 kg/hab



En 2023, les tonnages des corps creux ont continué d'augmenter par rapport à l'année 2022 notamment grâce la mise en place de campagnes de communication et le travail de terrain de 2 ambassadrices du tri.

Cela a permis de réduire de 8% les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR). Cependant elles représentent encore 69% des tonnages collectés.

Les OMR sont enfouies au Centre de Stockage des Déchets Ultimes, situé à Nurlu, géré par la société PAPREC (ex-COVED).

Les corps creux sont stockés sur le quai de transfert de Nurlu avant d'être acheminés vers le centre de tri VEOLIA à AMIENS.

Le vidage des corps plats s'effectue au centre de tri de Rosières en régie depuis le 1^{er} janvier 2022.

Les différents flux sont ensuite triés par matière et expédiés vers des filières de valorisation spécifiques. Les erreurs de tri sont facturées et transférées à Nurlu pour être enfouies.

D. Les dépenses de collecte, de traitement et d'investissement

1. Les dépenses de collecte en régie

	POSTE DES DEPENSES	MONTANT TTC
Pré-Collecte	Acquisition de contenants :	
	Sacs de tri	47 305.10 €
	Composteurs	37 488.00 €
Collecte	Charge de fonctionnement :	
	Eau, électricité, gaz	5 653.15 €
	Fournitures de petits équipements	1 446.79 €
	Fournitures administratives	565.17 €
	Abonnement téléphone	1 996.53 €
	Prestations de service	6 205.33 €
	Assurance	21 546.89 €
	Dotation aux amortissements	166 051.37 €
	Autres charges	24 360,70 €
	Véhicules :	
	Maintenance, entretien, visite périodique	101 525.07 €
	Carburant	137 238.26 €
	Personnel :	
Collecte, lavage, autres tâches et encadrement	693 028.42 €	
Formation / visite médicale / EPI	12 486.70 €	
Communication	Calendriers de collecte/imprimés	3 321.50 €
TOTAL		1 260 218.98 €

Le coût de la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles et de la Collecte Sélective s'élève à :

1 260 218.98 € TTC (hors investissement) soit **46.20 €/an/habitant**.

2. Les dépenses de traitement

POSTE DE DEPENSES	MONTANT TTC
Collecte, transport et tri du verre	65 026.04 €
Centre de tri du SMITOM – Corps plats	164 303.33 €
Centre de tri - Cartons	12 005.58 €
Centre de tri VEOLIA – Corps creux	185 769.89 €
Refus centre de tri VEOLIA/SMITOM	18 080.62 €
Transfert des recyclables	88 641.33 €
Traitement des déchets ménagers résiduels COVERED	807 423.03 €
Indemnités nuisances (CET Nurлу)	15 343.61 €
TOTAL	1 356 593.43 €

En 2023, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est passée de 40 à 51 € la Tonne.

Le coût de la traitement des OMR et de la Collecte Sélective s'élève à **1 356 593.43 € TTC** soit **49.74 € / an / habitant**.

3. Les dépenses d'investissement

NATURE DES INVESTISSEMENTS	MONTANT TTC
Bornes à verre	61 044.50 €
Bacs	34 285.20 €
Petit matériel divers karcher, compresseurs, électroportatifs	8 916.80 €
Grosse réparation sur BOM BM 508 DC	15 312.20 €
Achat BOM GL 524 ZX	263 488.80 €
Achat véhicule électrique	28 017.76 €
TOTAL	411 065.36 €

En 2022, les dépenses d'investissement sont de **411 065.36 €**



E. Les recettes de valorisation

MATERIAUX RECYCLES	TONNAGE	RECETTE ISSUE DE LA REVENTE
Acier	89.42 T	18 270.55 €
Aluminium	15.85 T	9 564.52 €
Emballages plastiques	320.36 T	58 380.15 €
Papiers cartons complexés (PCC)	23.35 T	303.56 €
Papiers carton non complexés (PCNC)	523.68 T	25 630.00 €
Papiers JRM	331.49 T	33 870.64 €
Papier blanc de blanc	2.24 T	684.12 €
Verre	1 117.00 T	37 185.60 €
TOTAL	2 423.39 T	183 889.14 €
SOUTIEN CITEO 2022		375 025.43 €
VALORISATION DES BACS USAGES (5T)		1 685,45 €
Vente des composteurs		6 540.00 €
TOTAL DES RECETTES		567 140.02 €

En 2018, le SMITOM du Santerre a signé le contrat à la performance avec CITEO, éco-organisme désigné par l'Etat pour recueillir des fonds auprès des entreprises productrices des emballages. Les sommes perçues sont reversées aux collectivités pour collecter et traiter les emballages faisant l'objet d'une valorisation énergétique ou d'un recyclage.

Les tonnages de matières recyclables collectées et triées font l'objet :

- D'un soutien financier (CITEO) ;
- D'une recette issue de la vente des matériaux triés et expédiés vers une entreprise spécialisée.

En 2023 les recettes issues de la Collecte Sélective s'élèvent à **567 140.02 €**.

Le bilan de collecte et de traitement des Ordures Ménagères Résiduelles, de la Collecte Sélective et du verre s'élève 2 049 672.39 € soit 75.15 € /an /habitant.

III. Les déchèteries

La CCHS assure la gestion du haut de quai des déchèteries comprenant la gestion du personnel, l'enregistrement des entrées, l'orientation des usagers vers les bennes appropriées au type de déchets apportés, le respect des consignes de tri spécifiques aux différents prestataires, ainsi que le contrôle de l'exécution des missions confiées au SMITOM.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le SMITOM du Santerre assure la gestion des bas de quai des quatre déchèteries de la CCHS avec notamment la gestion des enlèvements des bennes et autres contenants de déchets, le transport et le traitement jusqu'à leur exutoire final.

A. Localisation et horaires d'ouverture

La CCHS met à disposition des usagers du territoire quatre déchèteries. Les jours et horaires d'ouverture des déchèteries sont différents selon la période (été/hiver) :

- **La Chapelette, Route de Barleux 80200 Péronne :**

ETE du 1er avril au 30 septembre			HIVER du 1er octobre au 31 mars		
LUNDI	08h30 - 12h00	Fermée	LUNDI	08h30 - 12h00	Fermée
MARDI	08h30 - 12h00	Fermée	MARDI	08h30 - 12h00	Fermée
MERCREDI	08h30 - 12h00	14h00 - 18h00	MERCREDI	08h30 - 12h00	14h00 - 17h00
JEUDI	08h30 - 12h00	Fermée	JEUDI	08h30 - 12h00	Fermée
VENDREDI	08h30 - 12h00	14h00 - 18h00	VENDREDI	08h30 - 12h00	14h00 - 17h00
SAMEDI	10h00 - 12h00	14h00 - 18h00	SAMEDI	10h00 - 12h00	14h00 - 17h00
DIMANCHE	Fermée		DIMANCHE	Fermée	

- **Mont Saint Quentin, Rue d'Athènes 80200 Péronne**
- **Roisel, Rue de la gare 80240 Roisel**
- **Sailly Saillisel, Rue du château 80360 Sailly Saillisel :**

ETE du 1er avril au 30 septembre			HIVER du 1er octobre au 31 mars		
LUNDI	Fermée	14h00 - 18h00	LUNDI	Fermée	14h00 - 17h00
MARDI	Fermée	14h00 - 18h00	MARDI	Fermée	14h00 - 17h00
MERCREDI	10h00 - 12h00	14h00 - 18h00	MERCREDI	10h00 - 12h00	14h00 - 17h00
JEUDI	Fermée	14h00 - 18h00	JEUDI	Fermée	14h00 - 17h00
VENDREDI	Fermée	14h00 - 18h00	VENDREDI	Fermée	14h00 - 17h00
SAMEDI	10h00 - 12h00	14h00 - 18h00	SAMEDI	10h00 - 12h00	14h00 - 17h00
DIMANCHE	10h00 - 12h00	Fermée	DIMANCHE	Fermée	

Celles-ci permettent de déposer les déchets qui ne sont pas ramassés par la collecte en porte-à-porte ou en points d'apport volontaire, de par leur taille, leur volume ou leur nature (dangereux, électriques ou toxiques).

B. Conditions d'accès

L'accès aux déchèteries est gratuit pour les particuliers, associations (hors activités professionnelles concurrentielles) ou collectivités résidant sur le territoire de la CCHS. Pour cela, il faut être muni d'une carte d'accès ou d'un justificatif de domicile et d'une carte d'identité.

La création de la carte se fait sur présentation d'un justificatif de domicile de moins d'un an, accompagné du formulaire de demande de carte dûment complété et d'une copie de pièce d'identité. Elle est limitée à une par foyer et doit être présentée lors de chaque passage en déchèterie. L'accès est limité à 3 m³ par semaine.

L'accès aux déchèteries est payant pour les professionnels, artisans et commerçants résidant ou réalisant un chantier sur le territoire de la CCHS et sur présentation d'un KBIS. Un bon de dépôt complété et signé par les deux parties est remis lors de chaque passage.



C. Les flux de déchets

1. Les déchets acceptés en déchèterie

Les quatre déchèteries du territoire ont la possibilité d'accueillir les déchets suivants :

1. LES DÉCHETS DANGEREUX :



Ampoules et néons



Batteries



Bouteilles de gaz



Cartouches d'encre et toners



Extincteurs



Huiles de friture



Huiles de vidange



Piles et accumulateurs



Produits chimiques



Radiographies

2. LES DÉCHETS VOLUMINEUX :



Bois



Cartons



Métaux



Gravats



Meubles hors d'usage



Papier



Pneus

3. LES DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES :



Ecrans



Gros électroménager



Petits appareils ménagers



Radiateurs Ventilateurs



Réfrigérateurs Congélateurs

4. LES DÉCHETS VERTS :



Pelouse



Tailles et branchages



Feuilles

5. LES TEXTILES :



Chaussures



Maroquinerie



Vêtements



Linge de maison

L'ensemble des déchets doivent être préalablement triés avant de venir en déchèterie.

2. Les exutoires des déchets

En fonction de leur nature, les différents flux de déchets collectés en déchèterie sont orientés vers des exutoires adaptés :

FLUX	EXUTOIRES	TYPE DE TRAITEMENT
Encombrants	COVED NURLU	Enfouissement
Déchets Verts	COVED NURLU	Compostage
Gravats	COVED NURLU	Remaniment de carrières
Ferraille	FER FRICOURT	Valorisation matière
Bois	SECODE BOVES	Valorisation matière
Mobilier	ECO MOBILIER*	Valorisation matière
Papiers/Cartons	SMITOM DU SANTERRES	Valorisation matière
Déchets Dangereux Spécifiques (DDS)	ECO DDS*	Traitement spécialisé
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	AIR RESSOURCERIE ECO SYSTEME*	Réemploi Valorisation matière
Huiles minérales	COISPLET	Valorisation matière
Huiles végétales	DIELIX	Valorisation matière
Pneus	ALIAPUR*	Valorisation matière
Batteries	FER FRICOURT	Valorisation matière
Piles	COREPILE*	Valorisation matière
Ampoules et néons	RECYLUM*	Valorisation matière
Radiographies	REMONDIS	Valorisation matière

* Ces exutoires font partie des filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP). Ce dispositif est financé par éco-participation payée par le client lors des achats. Les flux collectés n'engendrent donc aucun coût de transport et de traitement pour la collectivité. Par ailleurs, les DEEE, le mobilier et les déchets dangereux spécifiques engendrent des recettes sous la forme d'un soutien financier.

3. Les déchets interdits

Les déchets ci-dessous sont interdits au sein des déchèteries de la CCHS :

CATEGORIES REFUSEES	FILIERES D'ELIMINATION EXISTANTES
Les Ordures ménagères	Collecte en porte à porte / Compostage domestique
Les sacs de tri jaunes et bleus	Collecte en porte à porte
Les Déchets d'Activités de soins à Risques Infectieux (DASRI)	Pharmacies et les laboratoires de biologie médicale
Les cadavres d'animaux et déchets d'abattoir	Vétérinaires Equarrissage (Art L226-2 du Code Rural)
Les carcasses de voitures et autres véhicules	Ferrailleurs ou autres professionnels spécialisés dans les véhicules hors d'usage
Les déchets phytosanitaires professionnels	ADIVALOR / Sociétés spécialisées
L'amiante et déchets amiantés	Sociétés spécialisées / Déchèteries spécifiques
Les produits radioactifs	ANDRA
Les engins explosifs	Gendarmerie / Sécurité civile
Les déchets non refroidis	Attendre le refroidissement
Les pneus de poids lourds, de véhicules agricoles et des professionnels	Sociétés spécialisées
Les graisses et boues de stations d'épuration, lisiers, fumiers.	Sociétés spécialisées
Le bois traité au goudron	Sociétés spécialisées

D. Fréquentation

Le nombre de passages global en déchèterie est en augmentation. L'ouverture de la déchèterie de Saily Saillisel a permis de toucher de nouveaux usagers de communes éloignées des déchèteries déjà existantes.

	FREQUENTATION			
	La Chapelette	Roisel	Mont Saint Quentin	Saily Saillisel
Particuliers	27 257	23 342	40 717	16 569

Le nombre de passages global en déchèterie a augmenté de **15%**.

De plus, en 2023, nous avons enregistré **1 672 dépôts** de professionnels représentant **27 973 € de recettes**.

On constate également une augmentation des dépôts de **15%**.

Les professionnels sont autorisés à la déchèterie de Roisel, de La Chapelette, Route de Barleux à Péronne et de Saily Saillisel.

La tarification en vigueur pour les apports des professionnels (gravats, déchets verts ou encombrants) est fixée à :

	Tarifs		
	Professionnels du territoire	Professionnels Extérieurs	Associations
DECHETS VERTS	10 €	15 €	5 €
ENCOMBRANTS	20 €	30 €	10 €
GRAVATS	20 €	30 €	10 €
BOIS	20 €	30 €	10 €
Déchets Diffus Spécifiques	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT

Les déchets dangereux spécifiques, les huiles moteurs et les pneumatiques des professionnels ne sont pas acceptés.

E. Les dépenses

1. Les dépenses de fonctionnement

POSTE DES DEPENSES	MONTANT TTC
Charge de fonctionnement :	
Eau, électricité, gaz	3 419.68 €
Abonnement téléphone	4 389.95 €
Prestations de service	20 307.04 €
Assurance	2 997.49 €
Opérations amiante	5 709,77 €
Dotation aux amortissements	29 342.92 €
Entretien maintenance structure	8 397.46 €
Véhicules :	
Maintenance, entretien, visite périodique	14 855.31 €
Carburant	5 026.58 €
Personnel :	
Agents de déchèterie et encadrement / Formation / visite médicale / EPI	289 914.28 €
TOTAL	384 360.48 €

Le coût de fonctionnement des déchèteries s'élève **384 360.48 €** soit **14.00 € / an / habitant**. ID : 080-200037059-20240923-CCHSDELI2024116-DE

2. Les dépenses d'investissement

DECHETERIE	NATURE DES INVESTISSEMENTS	MONTANT TTC
Déchèterie de Roisel	Etude de faisabilité	9 528.00 €
Déchèterie Mt SQ	Menuiseries	6 036.00 €
	Remplacement JCB	47 940.00 €
Déchèterie de Saily-Saillisel	Plantations	11 312.27 €
Déchèterie de la Chapelette	Dévoisement réseau	4 614.39 €
Autres	Remplacement godet	5 892.00 €
	Achat d'équipements	515.40 €
Toutes les déchèteries	Achat ECOPAD	1 232.40 €
TOTAL		87 070.46 €

En 2022, les dépenses d'investissement sont de **87 070.46 €**.



Locaux DDS



Passerelle



Barrière levante



Borne à huiles



Signalétique et totems

3. Les dépenses de transport et de traitement

A. Bilan des tonnages par déchèterie

TONNAGES DES FLUX					
FLUX	ROISEL	MT ST QUENTIN	CHAPELETTE	SAILLY SAILLISEL	TOTAL CCHS
Encombrants	384.26 T	441.76 T	305.92 T	204.94 T	1 336.88 T
Déchets verts	303.82 T	1114.10 T	1 050.48 T	515.52 T	2 983.92 T
Ferraille	50.66 T	89.48 T	73.22 T	38.40 T	251.76 T
Carton	44.14 T	73.48 T	39.38 T	21.10 T	178.10 T
Gravats	425.80 T	972.41 T	902.08 T	544.10 T	2844.39 T
Bois	83.22 T	170.70 T	169.90 T	89.36 T	513.18 T
Ameublement	170.21 T	336.62 T	201.80 T	110.22 T	818.85 T
Déchets diffus spécifiques	3.62 T	8.53 T	4.33 T	3.14 T	19.65 T
ECO DDS	10.04 T	15.58 T	11.91 T	6.73 T	44.27 T

B. Bilan des coûts par flux de déchets

FLUX	TONNAGE	COÛT DE TRANSPORT	COÛT DE TRAITEMENT	TOTAL TTC
Encombrants + encombrants de la ressourcerie	1 401.34 T	229 606.74 €	222 643.99 €	607 607.10 €
Déchets verts	2 983.92 T		74 163.94 €	
Gravats	2 844.39 T		31 639.74 €	
Bois	513.18 T		49 552.65 €	
Ferraille	251.76 T		0 €	
Cartons	178.10 T		0 €	
Ameublement	818.85 T		0 €	
Déchets Dangereux Spécifiques	19.65 T	35 303.29 €		35 303.29 €
DEEE	343.08 T	19 178.29 €*		19 178.29 €
Location matériel (bennes et compacteur)		38 353.11 €		38 353.11 €
Amiante	33.52 T	5 279.33 € + 6 387.00€		11 666.33 €
Pneus	13.24 T	1 658.05 €		1 658.05 €
TOTAL				713 766.13 €

* Coût d'enlèvement des DEEE par l'association d'insertion Artois Insertion Ressourcerie (A.I.R.).

Les dépenses de transport et de traitement s'élèvent à **713 766.13€** soit **26.17 € /an/habitant**.

Une subvention de **58 634.80 €** est allouée à l'association AIR pour l'enlèvement des encombrants en porte à porte. La CCHS leur met à disposition deux bennes encombrants gratuitement.

Les dépenses liées au fonctionnement, au transport et au traitement des différents flux s'élèvent à 1 098 126.60 € soit 40.27 € / an / habitant.

En ajoutant la subvention d'AIR, les dépenses totales (hors investissement) sont de **1 156 761.40 €**

F. Les recettes

DECHETS VALORISES	TONNAGE	RECETTE ISSUE DE LA REVENTE
Batteries	3.74 T	2 325.00 €
Radiographie	0.61 T	427.70 €
Ferraille	251.52 T	60 369.36 €
Huiles végétales	675 L	67.50 €
TOTAL	436,73 T	63 189.56 €

SOUTIENS ECO-ORGANISMES	
OCAD3E	29 623.96 €
COREPILLE	360.00 €
ECOLOGIC	800.00 €
ECO DDS	4 665.63 €
ECO MAISON	32 423.97 €

TARIFICATION DES PROFESSIONNELS	27 973.00 €
---------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES	156 018.45 €
---------------------------	---------------------

L'ensemble des recettes des déchèteries est de **156 018.45 €**.

Le bilan de fonctionnement, de transport et de traitement des déchets issus des déchèteries s'élève à 1 000 742.95 € soit 36,69 € / an / habitant (hors investissement et hors subvention AIR).

IV. Collectes spécifiques

A. Collecte d'amiante

La CCHS a organisé en partenariat avec la société COVED à Nurlu une opération amiante qui s'est déroulée sur deux samedis consécutifs.

La collecte était sur rendez-vous pour réserver le kit amiante et enregistrer le jour du dépôt de l'utilisateur.

L'opération s'est déroulée les 30 septembre et 7 octobre. Elle a permis de traiter 33 tonnes apportées par 107 foyers.

Le coût pour 2023 est de **11 666 €**



V. Le compostage

A. Compostage domestique

La Communauté de Communes de la Haute Somme propose aux habitants du territoire des composteurs en plastique (600 L) à prix réduit.

L'opération de compostage individuel repose sur une démarche volontaire des ménages. Les personnes réservent le composteur de leur choix auprès du SMITOM du Santerre.

Tous les trimestres, en partenariat avec le SMITOM du Santerre, la CCHS organise des réunions d'information et de distribution de composteurs aux habitants ayant effectué une réservation. Un guide de compostage leur est remis qui reprend l'ensemble des explications du mode de fonctionnement d'un composteur.

COMPOST ET VOUS ?

Reservez vite votre composteur


et apprenez à créer vous-même votre engrais naturel

Inscriptions : **03.22.78.60.69**

SMITOM DU SANTERRE

Logos: Avire Luce Picardie, Communauté de Communes de l'EST de la SOMME, Rove, TERRE PICARDIE

En 2023, 327 composteurs ont été distribués :

CAPACITE	COÛT D'ACHAT CCHS	PARTICIPATION DEMANDEE AUX USAGERS	COMPOSTEURS DISTRIBUES	RECETTE 2023
 600 L	59.38 €	20 €	327	6 540 €

B. Compostage dans les cimetières

En 2022, les communes de la CCHS non dotées de composteurs ont été sollicitées afin d'en installer un au sein de leur cimetière, le but étant de supprimer les déchets verts encore présents dans les ordures ménagères. Cela a également permis de poursuivre la mise en place du tri des plastiques suite à l'extension des consignes de tri.

19 communes ont bénéficié de cette mise en place :

- ALLAINES - BERNES - BOUVINCOURT
- BUIRE COURCELLES - COMBLES
- ETERPIGNY - ETRICOURT MANANCOURT
- FEUILLERES - FINS - FLERS
- GINCHY - HARDECOURT AUX BOIS
- HEUDICOURT - RANCOURT - MOISLAINS
- BARLEUX - SOREL LE GRAND
- TEMPLEUX LA FOSSE - SAILLY SAILLISEL



VI. Les actions de sensibilisation et de communication

A. Communication auprès des usagers

Chaque année, la CCHS élabore et imprime les calendriers annuels de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles et de la Collecte Sélective par commune, à destination de chaque foyer. Ils sont également disponibles sur le site internet de la CCHS : <https://www.coeurhautessomme.fr>.

B. Mission ambassadeurs de tri

La CCHS s'est fixée pour objectif d'améliorer ses performances en matière de tri sélectif.

Elle a donc recruté 2 ambassadrices de tri au 01/09/2022.

Nos ambassadrices ont visité tous les villages pour effectuer la vérification de bacs d'ordures ménagères (50 foyers/jours). Près de 5000 bacs ont été vérifiés, soit environ 30% du nombre de foyers de notre territoire.

Elles ont également assuré le suivi et traitement des problématiques rencontrées par nos équipes de collecte (double bacs, absence de tri, présence d'indésirables, ...) :

Elles ont effectué le suivi des caractérisations des valorisables afin d'affiner nos consignes aux administrés et obtenir de meilleurs résultats. Nous notons de mauvaises habitudes prises par les administrés faute d'informations (les imbriqués, l'absence de séparation des matières, le contenant non vidé, ...).



C. Actions du SMITOM

1. Animation des scolaires

Lors de l'année scolaire de septembre 2022 à juin 2023, 80 animations ont été dispensées par le SMITOM à travers le territoire, permettant de sensibiliser 1 742 élèves au tri des déchets.

Les écoles ayant bénéficié des animations sont les suivantes :

Ecoles	
Ecole primaire Roisel	Ecole primaire Villers-Carbonnel
Ecole primaire Mont Saint Quentin Péronne	Ecole primaire Brie
Ecole primaire La Chapelette Péronne	RPC St Exupéry Combles
Ecole primaire du centre Péronne	
Ecole privée Sacré Cœur Péronne	Ecole primaire Flaucourt
Ecole primaire Tincourt-Boucly	Ecole primaire Le Ronssoy

D'autres animations auprès d'enfants ont été réalisées :

- ITEP Péronne
- Vacances plurielles Saily Saillisel
- Vacances plurielles Epehy
- Vacances plurielles Roisel
- Vacances plurielles Heudicourt
- Vacances plurielles Combles

2. Animations Grand public

Le SMITOM est intervenu via différentes animations de sensibilisation lors de festivités sur notre territoire :

- Fêtes des villages fleuris à GUYENCOURT SAULCOURT en juillet
- Foire de la St Michel à PERONNE en septembre